



PRÉFET DU VAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 22 avril 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : prélèvement, capture temporaire et relâcher sur place de la *Testudo hermanni hermanni* (Gmelin, 1789) – Tortue d'Hermann, sur les années 2021 et 2022.

Demandeur : communauté agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) désormais Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe (dossier de demande)

Contexte

Étude DOCOB sites Natura 2000 "Colle du Rouet (La)/Embouchure de l'Argens/Estérel/Plaine et massif des Maures/Sources et tufs du Haut Var/Val d'Argens (Le)Estérel" et sur communes de l'ECAA (Saint-Raphaël, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Les Adrets-de-l'Estérel)

La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

La finalité de l'opération est :

- la protection de la faune et de la flore
- la conservation des habitats
- l'inventaire de la population
- l'étude génétique ou biométrique
- les études scientifiques autres

Avis

saisine du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) non requise pour la présente opération

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 23 avril 2021

Fin de la consultation : 13 mai 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr